

Association syndicale du canal de manosque

Par Patrice, le 28/11/2010 à 06:23

Bonjour,

Je suis opposé a l'ASCM. Facturation d(une eau d'arrosage non utilisé car non accessible et inutilisable car gravitaire. de plus je ne suis pas intéresse.

il me réponde qu'une loi de 1881 les déclarants d'utilité publique exige le paiement. peut on supprimer cette loi et annulé les factures.

Cordialement

Patrice

Par adecm, le 19/01/2011 à 19:43

Vous n'êtes pas le seul dans ce cas. une association s'est créer sur Peyruis. vous pouvez les rejoindre a l'adresse :

adecm@asso-web.com

ou sur le site :

http://adecm.asso-web.com

Par amajuris, le 19/01/2011 à 20:13

bjr,

une loi répond à une demande d'intérêt général voté par le peuple souverain. un particulier ne peut supprimer une loi parce qu'il n 'a pas envie de payer. vous pouvez utiliser si vous rentrez dans les conditions, emprunter la voie de la question

prioritaire de constitutionnalité.

cdt